



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

ACCOMPAGNEZ NOS ETUDIANTS

Objet : TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement procéder au versement de la taxe d'apprentissage 2017.

En choisissant de nous verser votre taxe d'apprentissage, vous soutenez la qualité des formations dans le domaine de la santé proposées par

L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE BRETAGNE (IRFSS de BRETAGNE)

NOS FORMATIONS

Infirmier(ère) - N° UAI 0291542U	IFSI-460, rue Jurien de La Gravière 29200 BREST
Aide-soignant - N° UAI 0291542U	IFAS-460, rue Jurien de La Gravière 29200 BREST
Auxiliaire de Puériculture - N°UAI 0352089F	IFAP-10, rue André et Yvonne Meynier 35000 RENNES

VOUS CONTRIBUEZ

- A l'amélioration et au développement de la qualité d'enseignement pédagogique
- Au renouvellement des outils informatiques, des supports et du matériel pédagogiques
- A l'insertion professionnelle des jeunes de votre région
- Au renforcement du système de Santé en France
- A favoriser l'accès à l'emploi des candidats aux revenus particulièrement modestes

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE A LA REALISATION DE NOS PROJETS

Notre institut, en proposant des formations initiales diplômées d'Etat, est habilité à recevoir cette taxe (catégorie A ou B, hors quota).

Pour information : Le reversement doit maintenant s'effectuer obligatoirement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. Il vous suffit de nous désigner comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage en lui indiquant nos coordonnées et le numéro UAI (impératif).

L'équipe de direction, les formateurs et les apprenants, vous remercient vivement de votre future participation.

Erwan GLOANNEC,
Directeur par intérim de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Bretagne